



La commune de Cublac (19) vient de signer la charte « Ville Aidante Alzheimer ». Afin de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de cette maladie ou apparentées, la signature a eu lieu en présence du maire Jean-Marc Brut, de quelques conseillères municipales et de Christian Bruguet, représentant le président M. Luc Roumazeille de l'association France Alzheimer. La commune s'engage d'une part, à transmettre de l'information sur ces maladies sur ses supports d'information : son site internet, ses journaux semestriels, ses panneaux d'affichage, et mettre à disposition en mairie et à la bibliothèque communale « Marc Chadourne » des plaquettes fournies par France Alzheimer.

La commune s'engage d'autre part, à mettre à disposition des salles communales pour réaliser diverses activités ponctuelles proposées et encadrées par France Alzheimer : groupe de paroles pour les aidants, ciné débat, formations gratuites à destination des aidants familiaux animées par un psychologue et un bénévole formé. Ces activités permettront aux personnes de se retrouver pour rompre l'isolement dans lequel elles se trouvent, dès la levée des restrictions sanitaires. Bien d'autres actions sont également prévues par France Alzheimer Corrèze, accessibles sur leur site internet, ainsi que leur page Facebook.